

L'an deux mil dix-neuf le cinq février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du trente janvier deux mil dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Monsieur Xavier GRINDEL est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°2019_001 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSEQUES D'UN ADMINISTRISTRE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur Henri LAURENT, administré célibataire, sans enfant et ayant-droit connu à ce jour, pour un montant de 2 300.25 € TTC ;
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée à l'article 6713 (secours et dots) du budget de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2019_002 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES FINANCIERES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le mandat des dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif 2019 ;

Chapitre 20 – Immobilisations non-corporelles	1 160.78 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	22 627.45 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	23 250.00 €
Opération 14003 – Requalification du centre village	686.89 €
Opération 16003 – Travaux de Proximité 2016-1	6 674.41 €
Opération 16006 – Travaux de Proximité 2016-2	14 954.84 €
Opération 17001 – Réhabilitation bâtiments – mise en sécurité bergerie	12 500.00 €
Opération 17003 – Accessibilité chemin Vallon des sports	12 500.00 €
Opération 18001 – Travaux église - Assèchement humidité	9 500.00 €
Opération 18002 – Réhabilitation bâtiments – création 2 logements	82 500.00 €
Opération 18003 – Réhabilitation bâtiments : centre secours tranche 1	75 000.00 €
Opération 18004 – Travaux de Proximité 2018-1	17 383.00 €
Opération 18005 – Travaux de Proximité 2018-2	2 500.00 €
Opération 18006 – Réfection parvis de la mairie	37 500.00 €
020 – Dépenses imprévues	3 525.23 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

DELIBERATION N°2019_003 : IMPUTATION DES DEPENSES INFÉRIEURES A 500 € TTC A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la liste des biens meubles indiqués ci-dessous pour permettre leur inscription en section d'investissement, compte tenu de leur caractère de durabilité et de leur montant inférieur à 500 € TTC ;
- **petit mobilier et ameublement** : chaises, tables, bureaux, meubles de rangement, fournitures d'ameublement ;

- **bureautique, informatique et téléphonie** : matériel de bureau, massicot, tableau, ordinateur et périphériques, logiciel, imprimante, calculatrice, téléphone, petit équipement informatique, matériel audiovisuel sauf consommables, matériel de télésurveillance et téléalarme sauf consommables ;
- **matériel de défense incendie** : extincteurs, borne incendie, BAES, alarme ;
- **matériel de chauffage et sanitaire** : climatiseur, ventilateur, installations sanitaires ;
- **installation et matériel de voirie** : mobilier urbain (panneau de signalisation, barrières, bornes, poubelles, poteaux, miroir d'agglomération, guirlandes lumineuses, candélabres, mâts ;
- **service technique, atelier** : petit matériel et outillage divers (brouette, bétonnière, perceuse, souffleur, taille-haie, échelle, coffret d'outillage...) ;
- **matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique** : barnum, drapeaux, grille d'exposition, panneau d'affichage et d'information, vitrine d'affichage, présentoir, pupitre ;
- **espaces verts** : outillage et matériels pour les espaces verts (tondeuse, jardinières...) ;
- **entretien ménager/cantine** : chariot, vaisselle, matériel de nettoyage, distributeur savon et papier ;
- **enseignement** : mobilier scolaires (tables et chaises), matériel informatique et audiovisuel, équipement et jeux, couchettes ;
- **matériel électoral** : urne, isolement ;
- enfin toute adjonction et toute amélioration à un bien meuble immobilisé ayant pour effet d'en augmenter la valeur, la durée d'utilisation ou la productivité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2019_004 : RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la proposition de ne pas voter à bulletin secret ;
- **DE PROCEDER** à l'élection du représentant du Conseil municipal.

A déclaré candidature : **Emmanuel SIMONNET**

Résultats du scrutin

Inscrits	Votants	Abstention	Blancs et nuls	Suff. Exprimés	Maj. absolue	Pour	Contre
12	12	0	0	12	7	12	0

NOMBRES DE SUFFRAGES OBTENUS	
Emmanuel SIMONNET	12

Est proclamé en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS, suivant les résultats du scrutin ci-dessus retranscrits : **Emmanuel SIMONNET**.

Pour affichage du 07/02/2019 au 07/04/2019

Transmission au contrôle de légalité le 07/02/2018

Coralie BARTE

Directeur Général des Services